

Genève, le 16 janvier 2020

DÉCISIONS PRISES À LA 14^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT RBM TENU LES 17 ET 18 NOVEMBRE 2019

RBM/B14/2019/DP01 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme prend note de cette information.

RBM/B14/2019/DP02 – Plan de travail et budget 2020 du Partenariat RBM

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve le plan de travail et le budget 2020 proposés et charge le Secrétariat de les mettre en œuvre, en tenant compte du point de décision DP03.

RBM/B14/2019/DP03 – Indicateurs clés de performance (KPI)

Sur la base des discussions tenues lors de la 14^e réunion du conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, et

- reconnaissant l'énorme travail accompli par le Secrétariat du Partenariat RBM et le Directeur général,
- constatant les nombreuses priorités qui pourraient être au centre des préoccupations du Secrétariat du Partenariat RBM,
- tenant compte des appels spécifiques à concentrer les efforts pour s'assurer que les ressources limitées du Secrétariat ne soient pas trop sollicitées,

Le conseil d'administration du Partenariat RBM invite le Directeur général et le Secrétariat du Partenariat RBM à :

- affiner encore les Indicateurs clés de performance (KPI) afin de définir des objectifs et des résultats précis et mesurables liés aux priorités du plan de travail approuvé par le conseil d'administration d'ici la prochaine réunion de ce dernier,
- Sur la base de l'exercice de hiérarchisation, les changements correspondants seront pris en compte dans le plan de travail et le budget et le Conseil en sera informé.

RBM/B14/2019/DP04 – Agrégation de données, établissement de rapports et plaidoyer

Sur la base des discussions tenues lors de la 14^e réunion du conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, et

- reconnaissant les énormes progrès accomplis par notre communauté mondiale dans la lutte contre le paludisme, et
- constatant le rôle crucial joué par les données et la gestion dans la réalisation des progrès,
- et prenant note des discussions qui ont eu lieu lors de la 42^e réunion du conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour une utilisation plus complète et plus fréquente des données pour éclairer les décisions,

Le conseil d'administration invite le Directeur général du Partenariat RBM dans la mesure du possible et en fonction des besoins :

- à agréger les données pertinentes relatives au paludisme que les partenaires partagent volontairement dans le cadre des efforts d'élimination du paludisme,
- à présenter au conseil d'administration du Partenariat RBM et à l'ensemble du Partenariat des résumés succincts des données sur les progrès stratégiques et opérationnels, les défis et les risques, et
- à plaider en faveur de plates-formes de données nationales et internationales de plus en plus ouvertes et à soutenir collectivement l'amélioration des systèmes de données et des capacités au sein de la communauté mondiale de lutte contre le paludisme.

Le conseil d'administration note qu'il s'agit d'une activité supplémentaire qui n'est pas prise en compte dans le Plan de travail 2020 du Partenariat RBM et invite le Directeur général à faire le point sur les ressources humaines et financières supplémentaires requises lors de l'établissement d'un cahier des charges initial.

RBM/B14/2019/DP05 – Approbation des recommandations du MPAC d'octobre 2019

Sur la base des discussions tenues lors de la 14^e réunion du conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, et

- reconnaissant l'importance du prochain processus d'octroi de subventions du Fonds mondial,
- constatant le rôle crucial du CRSPC et des activités connexes menées par le RBM,
- prenant acte des appels spécifiques lancés par les PNLP des pays, les responsables de la mise en œuvre, les experts techniques et les organisations mondiales à utiliser les données pour créer des plans adaptés,
- prenant acte en outre du compte-rendu de la réunion d'octobre 2019 du Comité de pilotage de la politique de lutte antipaludique (MPAC), qui encourage les pays à œuvrer en faveur d'une couverture universelle basée sur une bonne combinaison d'interventions, reconnaissant que la couverture des interventions individuelles peut varier selon les contextes,

Le conseil d'administration du Partenariat RBM approuve la recommandation de la MPAC d'aider les pays à élaborer des plans stratégiques nationaux détaillés avec une stratification solide et des combinaisons d'interventions sous-nationales adaptées au contexte local et aux ressources disponibles pour atteindre les objectifs nationaux.

RBM/B14/2019/DP06 – Modification du règlement intérieur de RBM

Le règlement intérieur du conseil d'administration du Partenariat RBM sera modifié comme suit :

- Section 4.3 : Membres du conseil d'administration du Partenariat.
- Le conseil d'administration du Partenariat sera porté à un maximum de 17 membres.
- Il s'agit d'une mesure provisoire visant à faciliter une approche échelonnée dans le renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Section 5.1 : Organisation des réunions
- Le conseil d'administration se réunira tous les trimestres, et au moins l'une de ces réunions se fera en présentiel.

- Actualisation en fonction du nom :
Le règlement intérieur sera actualisé pour prendre en compte le nom du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme.

RBM/B14/2019/DP07 – Suivi de la relation avec l'organisation hôte

Sur la base des discussions de la 14^e réunion du conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, le Directeur général, l'équipe du Secrétariat et l'UNOPS travailleront ensemble avec un Groupe de travail du conseil d'administration pour :

- évaluer les risques et les possibilités que présente le dispositif d'hébergement pour le Partenariat, y compris toute stratégie d'atténuation des risques et les demandes spécifiques d'amélioration et de souplesse adressées à l'UNOPS par le conseil d'administration ;
- élaborer un cadre de règlement des différends afin d'offrir un moyen de régler les conflits ou les questions qui pourraient survenir à l'avenir en matière d'hébergement.

Le Directeur général fera le point sur les dispositions d'accueil, notamment les goulots d'étranglement ou les difficultés, à chaque prochaine réunion du conseil.

RBM/B14/2019/DP08 – Remerciements au Prince héritier d'Abu Dhabi

Le conseil d'administration du Partenariat RBM remercie les Émirats Arabes Unis et en particulier S.A. Cheikh Mohamed bin Zayed, Prince héritier d'Abu Dhabi, pour la chaleureuse hospitalité qui a été réservée à la 14^e réunion du conseil d'administration du Partenariat RBM et pour son généreux soutien au Partenariat RBM.

Signature :



Prof. Maha Barakat
Présidente du conseil
d'administration



M. Simon Bland
Vice-président du conseil
d'administration